

## Accueil de Loisirs Vacances Hiver 2021

### Règlement de fonctionnement « Accueil de Loisirs Vacances »

Je soussigné, Mr ou Mme \_\_\_\_\_, titulaire de l'autorité parentale de l'enfant \_\_\_\_\_ dans le groupe des ----- certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les conditions d'accueil de celui-ci.

Signature du responsable légal de l'enfant :

## Accueil de Loisirs Vacances Hiver 2021

### Pour le bon fonctionnement du centre, nous demandons aux familles de respecter les consignes indiquées ci-dessous.

- Horaires d'accueil :
    - Garderie Matin : de 7h15 à 9h15
    - Soir : de 17h00 à 18h30
    - Accueil : de 9h15 à 17h00
  - Tout retard le soir sera facturé de façon forfaitaire 5 Euros.
  - 3 Retards entraîneront une exclusion.
  - **L'inscription se fait sur 4 jours minimum par semaine** (Possibilité d'un accueil de 3 jours par semaine si jours fériés au cours de la période ou en fonction des places restantes à la fin des inscriptions)
  - Toute inscription non réglée avant le premier jour du centre, entraînera une annulation de celle-ci.
  - Le dossier d'inscription **devra être complet** pour que la demande soit prise en charge (Fiche sanitaire accompagnée des documents assurance etc...)
  - Tout impayé pour d'autres périodes (Périscolaire, Mercredi) devra être soldé avant l'inscription des vacances.
  - Un enfant sur liste d'attente peut être accueilli suivant les places restantes après accord des responsables de service.
  - Les demandes d'ajout devront, être faites la veille avant 10h du jour à ajouter, sur coupon et validées par les directrices des services.
  - Pour des ajouts supérieurs à 2 jours : Le règlement financier, devra être fait auprès de la comptable à la MSAP dans les 24h suivant la demande.
  - Pour les ajouts inférieurs, à 2 jours, ils seront facturés à la famille à la fin de la période avec, s'il y a, les régularisations (garderie matin et soir).
  - Pour toutes demandes de modification des jours d'inscriptions, un coupon sera demandé.
  - Liste d'attente : vous serez prévenu par téléphone par la direction pour confirmation d'une place libérée.
  - Pas d'accueil possible si un enfant n'est pas prévu sur le planning (respect des normes d'encadrement)
- ABSCENCES ET ANNULATIONS :**
- Toute demande d'annulation d'inscription doit rester exceptionnelle et doit être faite 1 semaine avant le début du démarrage de l'accueil. AUCUNE ANNULATION ne pourra se faire, passé ce délai (sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant remis sous 48 h maximum).
- Tout changement en cours d'année scolaire concernant les renseignements des familles au préalable mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de l'Accueil (changement de numéro de téléphone ou d'adresse, etc.).
- Une absence pour raison médicale devra être justifiée dans les 2 jours par un certificat du médecin au nom de l'enfant.**
- En cas d'absence ou de maladie, prévenir au 02.32.58.15.70 (MSAP) service PEP 28 ou au 06.09.63.17.45.(élémentaire) ou 06.29.35.39.49 (maternel). **Les traitements médicaux devront être administrés par un membre de la famille, ou personnel médical habilité au cours du centre. Seuls les enfants ayant un PAI pourront se voir administrer les traitements notifiés dans le document.**